

ACTION URGENTE

DEUX ANS DE PRISON POUR AVOIR EXPRIMÉ SES OPINIONS

Le militant tchadien Djerlar Miankeol a été condamné à deux ans de prison et à une amende de 100 000 Francs Cfa pour avoir exprimé son opinion sur les pratiques de corruption de certains représentants de l'appareil judiciaire au Tchad lors d'une interview radiophonique.

Le militant tchadien **Djerlar Miankeol**, qui dirige l'association Ngaoubourandi (ASNGA), a été arrêté le 15 juin après avoir donné une interview à radio FM Liberté, au cours de laquelle il avait condamné les pratiques de corruption de certains représentants de l'appareil judiciaire. Il a été inculpé d'« outrage à magistrat » le 16 juin, et transféré à la prison de Moundou.

Le procès de Djerlar Miankeol s'est ouvert le 30 juin et la haute cour de justice de Moundou l'a condamné à deux ans de prison et à une amende de 100 000 Francs Cfa (environ 150 euros) le 7 juillet. Depuis le 23 juin, Djerlar Miankeol est soigné à l'hôpital régional de Moundou pour une crise aiguë de paludisme et une fièvre typhoïde. S'il est renvoyé en prison pour purger sa peine, sa santé risque d'en pâtir.

Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, arrêté et condamné uniquement pour avoir sans violence son droit à la liberté d'expression.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS, en français, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités tchadiennes de libérer Djerlar Miankeol immédiatement et sans condition ;
- engagez-les à veiller à ce que cet homme ne soit pas victime de torture ni d'autres formes de mauvais traitements et ait régulièrement accès aux soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- exhortez-les à mettre fin à toutes les formes de harcèlement, en particulier judiciaire, visant Djerlar Miankeol et tous les autres défenseurs des droits humains au Tchad.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 AOÛT 2015 À :

Ministre de la Justice et des Droits humains

Mahamat Issa Halikimi

BP : 456, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, N'Djamena, Tchad
N'Djamena

Tél. : +235 22522139 / +235 22522172

Tél. (directeur de cabinet) : + 235

66282819 / + 235 66010100

Courriel : coofoui@yahoo.fr

Formule d'appel : *Dear Minister,*

Monsieur le Ministre,

Président de la haute cour de justice de Moundou

Abderamane Patcha

Tél. : + 235 22691355 / + 235 66267949

Courriel : abderamanepatcha@yahoo.fr

Formule d'appel : *Dear President,*

Monsieur,

Premier ministre

Kalzeubé Payimi Deubet

BP : 463, Primature du Tchad,
N'Djamena, Tchad

Tél. : +235 22520618 / +235 22520796 /

+235 22526339

Fax : +235 22520796 / +235 22526977

Courriel :

dircom@gouvernementdutchad.org

Twitter : @PrsidededuTcha

Formule d'appel : *Dear Prime*

Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Tchad dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 138/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr20/2006/2015/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DEUX ANS DE PRISON POUR AVOIR EXPRIMÉ SES OPINIONS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Djeralar Miankeol est un militant tchadien qui dirige l'association Ngaoubourandi (ASNGA). Ngaoubourandi et ASNGA signifient « arc-en-ciel de l'espoir » et « assez de conflits » dans des langues locales. Les activités de l'association sont axées sur la lutte contre l'appropriation de terres et les questions liées à la production de pétrole.

Au Tchad, les conditions carcérales sont si déplorables qu'elles s'apparentent à une forme de traitement cruel, inhumain et dégradant. Les cellules sont bondées. La nourriture et l'eau sont insuffisantes, lorsqu'elles sont disponibles. Les familles et amis des prisonniers doivent leur apporter de la nourriture, de l'eau et d'autres produits de première nécessité comme des vêtements, du savon, des brosses à dent et du dentifrice.

La prison de Moundou, où Djeralar Miankeol doit purger sa peine, se trouve à 15 - 20 kilomètres de chez lui. Chaque jour, sa famille doit parcourir cette distance pour lui apporter de la nourriture, de l'eau et d'autres produits de première nécessité.

Nom : Djeralar Miankeol
Homme

Action complémentaire sur l'AU 138/15, AFR 20/2063/2015, 9 juillet 2015